

## Entrevue avec Madame Bied-Charreton du 24/03/2009

Faisant suite à notre demande, madame Bied-Charreton a reçu les organisations syndicales pour répondre aux interrogations légitimes formulées par les personnels quant à l'évolution de la sphère informatique après la fusion.

Suite à notre question portant sur l'inquiétude des agents et le flou qui entoure la fusion au niveau de l'informatique, Madame Bied-Charreton nous indique qu'il n'y a d'inquiétudes à avoir ni sur l'avenir du DI de DIJON, si sur l'avenir des métiers que nous exerçons, sous réserves d'évolutions extérieures. Elle affirme que les personnels en fonctions à Dijon y resteront.

Elle précise qu'on a absolument besoin d'un schéma informatique pour avoir une vision à moyen terme. On commencera d'avoir une vision fin 2009.

Il semble acquis que nous fonctionnerons en DLI (objectif 2012). Si rien ne change, pour l'instant, « on ne peut pas rester ainsi durablement », c'est à dire les DI rattachés à une DLU, et les CSI ayant compétence nationale. Madame Bied-Charreton ajoute qu'on gardera l'ensemble des 48 implantations informatiques (jusqu'en 2012 ?), même si, pendant ce temps-là, tout sera fait pour standardiser ce qui double actuellement dans les 2 réseaux (station de travail, téléphonie, applications...).

Nous avons déploré qu'il n'y ait pas eu beaucoup d'avancées, ni de réunion du groupe de travail informatique depuis la réunion de celui de juillet 2008. Il nous a été répondu qu'il faut un temps de réflexion pour avoir une certaine lisibilité..... Un prochain groupe est prévu normalement avant l'été notamment sur le sujet de l'assistance.

Le recours de plus en plus important à l'externalisation au niveau de l'édition est dû à un manque de capacité et de personnel !! A Dijon, les matériels bien entretenus ainsi que la motivation des personnels peuvent laisser entrevoir un maintien de tâches d'édition pour 2009 selon Monsieur Hanser.

En ce qui concerne la prime d'harmonisation il nous a été répondu que les informaticiens de la DGI ont été alignés sur les informaticiens de la CP (nous étions leur cible). Nous avons alors rappelé notre position, qui est celle portée par la pétition que nous avons signé à 97 ou 98% : nous avons passé un concours de contrôleur ou d'agent, un examen informatique qui nous donne une prime spécifique, et depuis le 01 Janvier 2009, si l'on compare les feuilles de paie en retirant la prime informatique les informaticiens touchent moins qu'un administratif qui a pourtant passé le même concours!!! Seule perspective : l'annonce de la réunion d'un groupe de travail spécifique sur la rémunération des informaticiens DGFIP .